

# Manitoba Ombudsnouvelles

2016-3

Bulletin de l'ombudsman sur les dénonciateurs d'actes répréhensibles,  
l'accès à l'information et la protection de la vie privée

## Faits saillants de l'édition 2016 de Manitoba Connections

C'est terminé! Nous avons été l'hôte de Manitoba Connections 2016, la conférence sur l'accès à l'information, la protection de la vie privée, la sécurité et la gestion des renseignements, les 27 et 28 septembre, pendant la Semaine du droit à l'information. Un grand MERCI à tous ceux et toutes celles qui y ont pris part – le comité consultatif de la conférence, la société Verney Conference Management, les conférenciers et conférencières, le personnel de l'Ombudsman du Manitoba et les quelques deux cents participants représentant le gouvernement provincial, les municipalités, les divisions scolaires, les universités, les collèges et les organismes de soins de santé. Tout le monde a contribué de façon considérable au succès de l'événement.

Au cours de la conférence d'une journée et demie, les personnes présentes ont entendu cinq communications en séances plénières et choisi parmi 15 séances de groupe. Le matin du 27 septembre, trois ateliers préparatoires à la conférence ont également permis aux participants qui le souhaitaient d'approfondir certains sujets.



M. **Ry Moran**, directeur du Centre national pour la vérité et la réconciliation de l'Université du Manitoba, a entamé la conférence en parlant des difficultés (opportunités) uniques en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée que présente la très importante collection de documents du Centre. Le Centre abrite des documents sur l'histoire et l'impact des pensionnats, y compris des documents provenant de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, du gouvernement du Canada, des survivants et des églises.

Ces documents ont été recueillis pour donner aux survivants et à leurs familles accès à l'information se rapportant à leur propre histoire, pour inciter, par l'éducation et la sensibilisation, à une compréhension approfondie de la relation entre les peuples autochtones et non autochtones, et pour permettre aux chercheurs et au public d'avoir accès à des documents historiques et autre matériel afin de favoriser la réconciliation et la guérison. M. Moran a souligné certains des problèmes d'équilibre entre l'accès à l'information et le droit à la vie privée, notamment lorsqu'il s'agit de

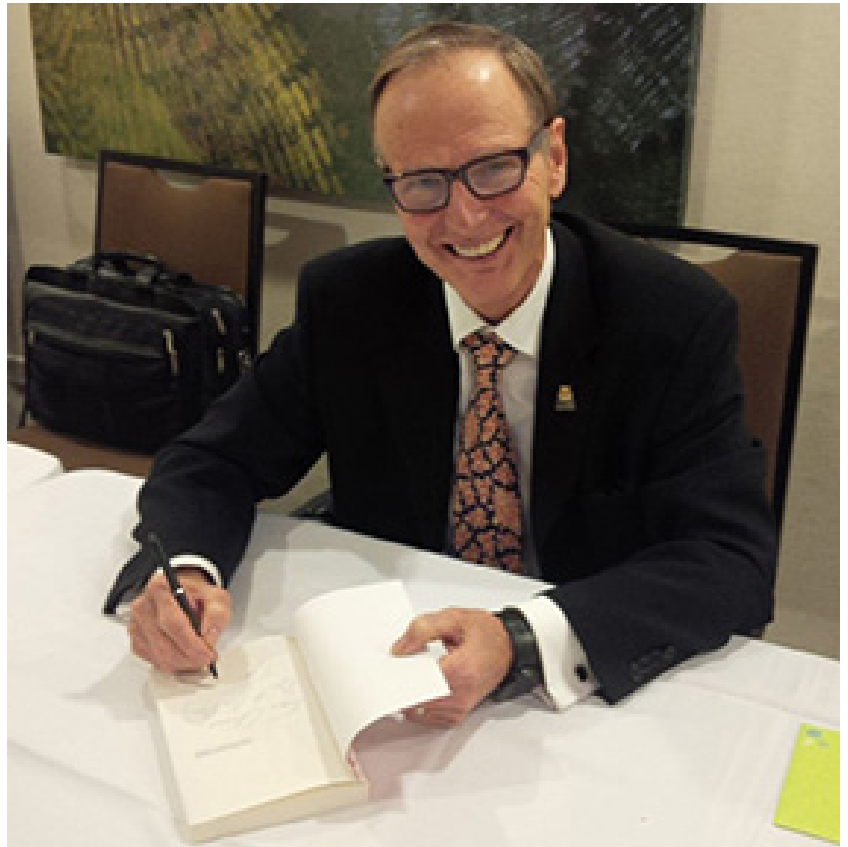
communiquer aux survivants les données les concernant tout en respectant la vie privée d'autres personnes dont les renseignements personnels figurent dans les documents, mais aussi les problèmes de confidentialité que posent les documents qui sont mis à la disposition du public.

Pour en savoir plus sur le Centre national pour la vérité et la réconciliation, visitez le site suivant :  
<http://umanitoba.ca/nctr/>

## Faits saillants de l'édition 2016 de Manitoba Connections

M. **Thomas (Tom) Keenan**, professeur à l'Université de Calgary et auteur de *TechnoCreep: the surrender of privacy and the capitalization of intimacy*, a présenté à l'assistance les technologies qui compromettent notre vie privée et envahissent notre quotidien, et qu'utilisent les entreprises, les gouvernements et même nos simples voisins. Vous songez à envoyer un échantillon d'ADN à Ancestry.com pour obtenir des informations sur votre « généalogie génétique »? M. Keenan suggère d'y réfléchir à deux fois – parce que nos informations génétiques pourraient être utilisées contre nous. Vous allez dans un parc Disney? Le bracelet MagicBand avertira Minnie que vous êtes en chemin et elle connaîtra le nom de votre enfant quand vous vous approcherez d'elle.

M. Keenan a parlé du côté effrayant de la technologie et des risques pour la vie



Thomas Keenan



Paul Thomas et Charlene Paquin

privée associés à l'utilisation de divers appareils notamment les moniteurs d'activité physique, les jouets intelligents qui écoutent les conversations de votre enfant et autres produits qui rassemblent et stockent d'énormes quantités de renseignements personnels. Les nombreuses histoires qu'il a racontées nous ont rappelé que notre vie privée risque constamment d'être exposée, souvent à l'aide de technologies et d'outils qui, au départ, semblent inoffensifs et amusants.

Les participants à la conférence ont inauguré la Journée internationale du droit à l'information par un débat d'experts intitulé *Open Government and the Public's Right to Know*. La Journée du droit à l'information célèbre le droit démocratique qui permet d'avoir accès aux renseignements détenus par les organismes publics et elle fait la promotion d'un gouvernement ouvert et responsable.

## Faits saillants de l'édition 2016 de Manitoba Connections

L'animateur **Paul Thomas** (Université du Manitoba) et les experts **Steve Lambert** (Canadian Press), **Konrad Krahn** (Ville de Winnipeg), **Mike Baudic** (Sport, Culture et Patrimoine Manitoba) et **Nancy Love** (Bureau de l'Ombudsman du Manitoba) ont partagé leurs expériences et leurs points de vue sur l'accès à l'information. Ils ont également discuté les défis et opportunités résultant de l'évolution de l'environnement dans le domaine du droit à l'information, c.-à-d. du passage des demandes d'accès à l'information (pour obtenir des renseignements auprès des organismes publics) à une communication plus proactive et à l'ouverture des données (pour diffuser l'information au public).



**Jeanette Abbott**, gestionnaire de l'amélioration de la qualité et agente de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée pour la région sanitaire Heartland, en Saskatchewan, est très au fait des cas de violation de la confidentialité des renseignements médicaux électroniques. Dans sa publication intitulée *Anatomy of a Privacy Breach*, Mme Abbott a fait part de son travail d'enquête et des mesures prises en réponse à de tels incidents. L'une des violations a été détectée après qu'une employée a signalé qu'elle soupçonnait un(e) collègue d'avoir consulté de façon inappropriée ses renseignements médicaux personnels et après qu'une vérification a révélé que le ou la collègue avait fureté dans environ 3 000 dossiers, dont beaucoup concernaient le personnel de la région. Dans le

deuxième exemple de violation, une employée avait fureté dans les dossiers de plus de 900 patients au cours d'une période de 14 mois. Mme Abbott a expliqué l'impact de ces violations sur les personnes concernées, dont un grand nombre se sont senties lésées, vulnérables et méfiantes à l'égard du système de soins de santé.

En plus de mettre en place des politiques et des procédures bien définies pour le personnel, Mme Abbott a souligné qu'il est important de veiller à ce que le personnel soit formé en matière de protection de la vie privée, de lui rappeler constamment que la confidentialité doit rester une priorité et de lui expliquer clairement les conséquences d'une violation.

M. **Rick Klumpenhower**, associé au sein de la société Cenera à Calgary, a partagé les résultats d'enquêtes récentes menées par les commissaires à l'information et à la protection de la vie privée de la C.-B., de l'Alberta et d'ailleurs. Les enquêtes portaient sur l'obligation de documenter, les documents éphémères, la saisie, la conservation, la garde et la surveillance des documents, ainsi que la continuité numérique. La communication de M. Klumpenhower a montré en quoi la transparence et l'accès à l'information dépendent de la qualité des documents mais aussi des politiques et des processus de tenue des documents.

M. Klumpenhower a fait état de quelques cas concernant la destruction inappropriée de documents, y compris la suppression de courriels renfermant des conseils sur les décisions et l'élaboration de politiques gouvernementales. Cela a montré que les calendriers de conservation des documents n'ont pas suivi l'utilisation croissante des documents électroniques, plaçant les dossiers électroniques largement à l'écart du système de conservation des documents. Cela a aussi montré combien il est important de veiller à ce que les politiques relatives aux documents éphémères soient bien définies pour permettre la destruction des documents inutiles et prévenir les abus afin de préserver les documents importants.

**Vous n'avez pas pu vous rendre à la conférence?**

**Pour une liste complète des séances et des conférenciers, veuillez visiter le site Web de la conférence à : [www.manitobaconnections.com](http://www.manitobaconnections.com)**

## Nouvelle note de pratique et note de pratique révisée sur la LAIPVP

Dans la partie consacrée à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée de notre site Web, vous trouverez plus de 50 avis de pratique qui ont été rédigés pour aider ceux et celles qui se servent de la LAIPVP et de la LRMP.

La note de pratique intitulée *Ligne directrice sur les délais de traitement des demandes présentées dans le cadre de la LAIPVP* est nouvelle. Le délai prévu pour répondre à une demande d'accès dans le cadre de la LAIPVP est de 30 jours (civils) à partir de la date de réception de la demande, sauf si l'organisme public a prolongé le délai conformément aux dispositions de la Loi. La note de pratique a été rédigée pour aider les organismes publics à traiter les demandes dans le délai prévu.

La note de pratique intitulée *Documentation des décisions d'accès en vertu de la LAIPVP* a été révisée. Il est essentiel de documenter les décisions au cours du traitement d'une demande de communication pour savoir et se rappeler exactement comment, pourquoi et par qui les décisions ont été prises au sujet d'une demande particulière. La note fait état de pratiques exemplaires à suivre et inclut des lignes directrices sur le contenu type d'un dossier LAIPVP.

**Il est possible de consulter les notes de pratique relatives à la LAIPVP dans le site Web de l'ombudsman à : [https://www.ombudsman.mb.ca/documents\\_and\\_files/practice-notes-fr.html](https://www.ombudsman.mb.ca/documents_and_files/practice-notes-fr.html)**

### Événements à venir

16 novembre 2016

18 janvier 2017

Réunions d'information casse-croûte – Ces réunions consistent à discuter de façon informelle de questions présentant un intérêt particulier. Elles sont animées par le personnel du Bureau de l'ombudsman du Manitoba avec la participation des coordonnateurs et agents de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée. Elles se déroulent dans notre salle de réunion, 500, avenue Portage, bureau 750. Réservez votre place en nous téléphonant au 204 982-9130.

28 janvier 2017

Journée de la protection des données

Tout article de ce bulletin peut être réimprimé en tout ou en partie. Veuillez citer l'Ombudsman du Manitoba.

### Ombudsman du Manitoba

Pour vous abonner à OmbudsNouvelles Manitoba ou pour faire retirer votre nom de la liste de distribution, veuillez envoyer votre adresse courriel à [Ideandrade@ombudsman.mb.ca](mailto:Ideandrade@ombudsman.mb.ca)

Bureau de Winnipeg  
500, av. Portage, bur. 750  
Winnipeg (Manitoba) R3C 3X1  
Tél. : 204-982-9130  
Télééc. : 204-942-7803  
Sans frais au Manitoba : 1-800-665-0531

[www.ombudsman.mb.ca](http://www.ombudsman.mb.ca)  
[ombudsman@ombudsman.mb.ca](mailto:ombudsman@ombudsman.mb.ca)  
Facebook: [www.facebook.com/manitobaombudsman](https://www.facebook.com/manitobaombudsman)  
YouTube: [www.youtube.com/user/manitobaombudsman](https://www.youtube.com/user/manitobaombudsman)

Bureau de Brandon  
1011, av. Rosser, bur.603  
Brandon (Manitoba) R7A 0L5  
Tél. : 204-571-5151  
Télééc. : 204-571-5157  
Sans frais au Manitoba 1-888-543-8230